



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591**

**AVIS PUBLIC** est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 9 juin 2025, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1) La demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* vise à :

- Réduire la marge de recul latérale droite de l'agrandissement de la résidence principal, par l'ajout d'un étage, en prolongement des murs existants, de 5 mètres à 3,67 mètres (grille de spécification - zone RB-112)
- Tenir pour conforme la hauteur de l'agrandissement, par l'ajout d'un étage, à 8,5 mètres au lieu de 7,04 mètres (article 6.6)

**Identification du site concerné : Lot 1 827 037 du Cadastre du Québec  
71, chemin de la Colline**

**Informations complémentaires**

- Selon l'article 6.6 dudit règlement, relativ à la symétrie des hauteurs des bâtiments, la hauteur de toutes nouvelles résidences de 1 ou 2 logements ne doit être ni inférieure à 75 % ni supérieure à 125 % de celle des résidences voisines existantes, situées en tout ou en partie à moins de 40 m du centre de la façade de la résidence à construire, tout en respectant les hauteurs maximales établies pour la zone concernée. Lorsqu'il y a plus d'une résidence voisine et que la hauteur de celles-ci n'est pas égale, on utilisera la moyenne des hauteurs de ces dernières aux fins du calcul de la hauteur de la résidence à construire.
- La moyenne de la hauteur des résidences voisines situées en tout ou en partie à moins de 40 m du centre de la façade de la résidence à construire est de  $\pm 5,64$  m (#80, #84 et #85);
- Suivant ces informations, la hauteur maximale de la résidence à construire est, en conséquence, de  $\pm 7,04$  m.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à [info@villestoneham.com](mailto:info@villestoneham.com) avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2025 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute autre information additionnelle technique, veuillez téléphoner au (418) 848-2381, poste 233.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

**Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier**